

# LA CHAPELLE-CRAONNAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300583-20240628-AM2024-11-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

CADRE RESERVE AU CDG NE PAS DEPLACER



Arrêté n° 2024-11 portant **AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE**  
de Monsieur **METAIRIE Thierry**

## Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-10 à L522-14,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 (ou L5211-9),  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,  
Considérant que Monsieur METAIRIE Thierry remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à durée unique,

## arrête :

**ARTICLE 1 :** A compter du **20/05/2024**, la situation de Monsieur METAIRIE Thierry est établie comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle situation Au : 20/05/2024
Qualité : Titulaire (CNRACL) Grade : Adjoint technique territorial Echelon : 7ème échelon Effet reliquat : 7 mois 11 jours Indice Brut : 381 Indice Majoré : 372 Indice Paie : 372	Qualité : Titulaire (CNRACL) Grade : Adjoint technique territorial <b>Echelon : 8ème échelon</b> Effet reliquat : 0 jour <b>Indice Brut : 387</b> <b>Indice Majoré : 373</b>  Temps complet

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à LA CHAPELLE CRAONNAISE,

En date du : 28/06/2024

Le Maire,



## Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent